

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 121

présenté par

M. Forissier, Mme Valentin, M. Bourgeaux, Mme Petex-Levet, M. Bony, Mme Bonnet, M. Viry,
M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Bonnivard, M. Ray, Mme Anthoine et M. Le Fur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.